



Compromis de vente, le cédant en faute.

Par **lucilezoe**, le **30/05/2011 à 09:42**

Bonjour,rnrnAvec mon associée nous avons signé un compromis de vente d'un local commercial fin mars dernier. Il s'agit d'un local comportant une licence 4 car nous voulons monter une activité de bar-restauration.rnAprès mise en route de toutes les démarches de notre côté concernant la banque, la création d'entreprise, contact des fournisseurs, devis travaux etc... Nous apprenons que le propriétaire du fonds avait reçu une injonction en 2007 concernant sa licence 4 qu'il avait ignoré, et donc que sa licence 4 n'est plus valide depuis 2007, bien qu'il tentait de nous la vendre ! nous avons signé un compromis dans lequel est stipulé que le local possède la licence 4, signé par le cédant et nous.rnNous voudrions savoir quels sont nos recours, nous avons toutes les deux quitté nos emploi (dont vente de part d'une ancienne affaire) et nous retrouvons sans rien..... rnrnmerci de vos conseils.rnrnrès cordialement.rnrnMelle.B

Par **chris_idv**, le **30/05/2011 à 10:13**

Bonjour,rnrnVous pouvez refuser de finaliser l'opération de vente et intenter une action contre le cédant mais vous devez pour cela disposer de fonds à priori importants pour financer la procédure, ce qui ne semble pas être le cas.rnrnAccésoirement même si vous gagnez en justice encore faut-il que le cédant indélicat soit solvable, ce qui n'est pas du tout certain.rnrnCordialement,